

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 12 février 2024

*Nombre de membres du
Bureau :*

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze février,

À quatorze heures trente,

se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

OBJET

**Délibération 2024_02_12_10B
Convention de mise à
disposition du domaine privé
communal de la ville de Saint-
Etienne permettant le
raccordement au réseau
THD42 du gîte de la Fortance
(zone d'intervention
technique) :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,
François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET,
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. CHARGUEROS

- Mandataire : Mme THIVANT

- Mandant : M. DESHAYES

- Mandataire : M. BONADA

- Mandant : Mme FAYOLLE

- Mandataire : M. CHAVANNE

- Mandant : M. HEYRAUD

- Mandataire : M. SOUTRENON

- Mandant : M. LIMOUSIN

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. VERICEL

- Mandataire : M. SOUTRENON

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien
DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD,
Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD,
Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT la situation géographique du Gîte de la Fortance sis 1689 chemin de La Fortance Planfoy 42100 Saint-Etienne, local situé en zone d'investissement privé s'agissant du déploiement d'un réseau de fibres optiques ;

CONSIDERANT la délibération du Bureau Syndical du 7 novembre 2022 approuvant le transfert de ce local de la zone d'investissement privé (Orange) à celle d'initiative publique (SIEL-TE) ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est compétent pour la réalisation de projets d'aménagement numérique en zones d'intervention technique définie avec Orange (zones dites « dentelles ») ;

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de mise à disposition d'une parcelle privée propriété de la Ville de Saint-Etienne (VSE) entre le SIEL-TE Loire et VSE permettant le cheminement d'un câble optique sur ladite parcelle ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Énergie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition du domaine privé communal entre le SIEL-TE Loire et la Ville de St-Etienne ;

AUTORISE Mme La Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 12 février 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.